

Le conseil d'Administration du 22 juin 2015 a procédé à l'examen du rapport d'activités 2014 du service de Maintien à Domicile.

Le service d'aide à domicile a réalisé 84 642 heures de prestations.

43 748 repas ont été livrés auprès de 318 bénéficiaires dont 3 455 repas pour des personnes soumises à « un régime diabétique » médicalement prescrit.

A l'occasion de ce bilan annuel, j'ai réaffirmé ma volonté de poursuivre les actions en faveur de la prise en charge de la perte d'autonomie.

De même, accompagner le vieillissement des Marcquois, c'est anticiper la perte d'autonomie et réfléchir sur les conditions de vie de nos aînés.

Sachez qu'un Conseil des Seniors a été installé le 1^{er} juin 2015. Il est composé de 28 membres titulaires et 19 suppléants.

Ils travailleront en commissions à des projets pour toute la ville. Ils ont déjà retenu 4 thèmes : culture, loisirs et sports ; environnement et cadre de vie ; santé et social ; solidarités, intergénération et bénévolat.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des réflexions menées dans ce cadre d'autant plus qu'un administrateur du C.C.A.S s'y investit.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Gérard'.

Bernard GÉRARD

Président du C.C.A.S.

Député-Maire de Marcq-en-Barœul

Vice-Président de la Métropole

Européenne de Lille

L'actualité du Conseil d'Administration

- Comme chaque année, le C.C.A.S. lance son enquête annuelle concernant les deux services de maintien à domicile : port de repas à domicile et aide à domicile.

Les documents seront à renvoyer au service avant le 31 août 2015.

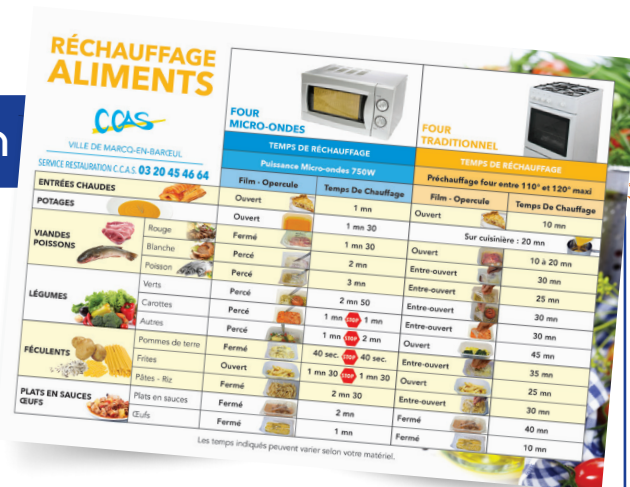
Je vous remercie de les compléter car vos observations permettent d'améliorer le fonctionnement des services.

L'actualité du Conseil d'Administration

- Les personnes qui bénéficient du service de repas à domicile seront dotées prochainement d'une fiche technique de réchauffage des plats.

Cette fiche conviviale permettra, grâce aux conseils fournis, de mieux connaître les temps de réchauffage par type d'aliment ; vous n'en n'apprécierez que mieux les repas livrés.

- Nous entrons en période estivale ; vous êtes isolés, n'hésitez pas à vous faire recenser sur le registre tenu par le C.C.A.S. dans le cadre du plan canicule mis en place sur la ville.



Le Dossier : Les aides pour les dépenses de santé

L'assurance maladie n'assure pas simplement le remboursement des soins. Elle aide aussi, en fonction des revenus, à accéder à une complémentaire santé.

2 dispositifs peuvent être sollicités :

- **La couverture Maladie Universelle Complémentaire : la CMUC**

Les soins sont pris en charge à 100% sans avance des frais.

- **L'aide pour une complémentaire santé : A.C.S.**

Une partie de la cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge.

Cette aide revêt la forme d'un chèque à remettre à la complémentaire de votre choix.

Pour ces 2 types d'aide, les ressources ne doivent pas dépasser le plafond fixé par l'assurance maladie.

Les formulaires de demande peuvent être téléchargés sur www.ameli.fr ou obtenus auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Des bornes reliées aux services en ligne de l'assurance maladie sont installées à l'Accueil de la Mairie.

La vie des services

2 agents au C.C.A.S. ont pris leur retraite :

Patrick Nonnon a assuré la livraison de repas à domicile pendant plus de 20 ans.

Marie Vermander a travaillé en qualité d'aide à domicile depuis 12 ans.

Mauricette Adam, aide à domicile, a obtenu la médaille régionale, départementale et communale pour 20 ans de service.

Ils ont été honorés pour le travail accompli au service de nos aînés, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en mairie le 11 juin 2015.

Centre Communal d'Action Sociale - 103 avenue Foch - BP 44029 - 59704 Marcq-en-Barœul cedex
Tél.: 03 20 45 46 61 - Fax : 03 20 45 43 06